

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

---

Date d'affichage de la convocation et de l'ordre du jour

**Mardi 9 décembre 2025**

---

Nombre de Conseillers

- en exercice : 33
- présents : 22
- représentés : 8
- absent : 3

**Nombre de votants : 30**

---

La Maire d'EPINAY-SUR-ORGE certifie que la liste des délibérations a été affichés à la Mairie, conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales le :

**Jeudi 18 décembre 2025**

---

Transmis en Préfecture le :

**Jeudi 18 décembre 2025**

---

Date de publication sur le site Internet

**Jeudi 18 décembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 15 décembre à 20h00, le Conseil Municipal de la commune d'EPINAY-SUR-ORGE, légalement convoqué, s'est rassemblé salle des Mariages sous la présidence de Monsieur MARCHAU, son Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

**M. MARCHAU, Maire,**

**Mme CASTAINGS, M. V. GALLET, Mme PANZANI, M. BARRIERE, Mme LEQUEUX, M. FABBRO, Mme MARTIN, M. WALTER, Maires-Adjoints,**

**M. DUCHESNE, M. MARAIS, M. SCHILTZ, Mme BOURDOUX, M. O. GALLET, M. TURCHI, Mme DESSAILLY, M. HADDAD, Mme BAIRRAS, M. P. LEGOUGE, Mme DORLENCOURT, M. FUTOL, M. M. LEGOUGE, Conseillers municipaux.**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : **Mme CHABRILLAT, Mme LUTIER, Mme DORLAND, Mme LE POULAIN, M. DUGAST, Mme GAUDRY, Mme DRAGHI, M. LACASSAGNE.**

ABSENTS : **M. RANDOING, M. DIDRY, M. BLOTTIERE.**

SECRETAIRE DE SEANCE : **M. TURCHI**

---

OBJET : **Revalorisation des tarifs des services publics et redevances d'occupation du domaine public pour l'année 2026**

## DÉLIBÉRATION RELATIVE A LA FIXATION DES TARIFS DES SERVICES PUBLICS POUR L'ANNEE 2026

**Le Conseil Municipal,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L2321-3 et L2322-4,

**CONSIDERANT** que le Conseil municipal a une compétence générale de droit commun pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune.

**CONSIDERANT** qu'à ce titre, il fixe les tarifs des services publics communaux et les redevances d'occupation du domaine public.

**APRÈS** avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

**APRÈS en avoir délibéré,**

- à l'unanimité,

**FIXE** les tarifs des concessions funéraires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, tels que mentionnés ci-dessous :

CONCESSIONS FUNERAIRES		
TYPE DE CONCESSION		Tarifs 2026
Concessions funéraires	Personnes mineures	148 €
	15 ans	204 €
	30 ans	428 €
	50 ans	1 428 €
Columbarium	5 ans	388 €
	15 ans	862 €
	30 ans	1 219 €
	50 ans	2 051 €
Cavernes	15 ans	112 €
	30 ans	214 €
	50 ans	418 €

**MAINTIENT** les tarifs de la restauration municipale à compter du 6 janvier 2026, tels que mentionnés ci-dessous :

<b>RESTAURATION MUNICIPALE (Prix de la pause méridienne (2 heures) avec repas</b>	
A	0,65 €
B	2,25 €
C	3,10 €
D	3,80 €
E	4,50 €
F	5,20 €
G	5,95 €
H	6,35 €
I	6,55 €
J	6,80 €
HORS COMMUNE	7,10 €
PANIER REPAS	1,10 €
INSTITUTEUR - PERSONNEL	5,20 €

**MAINTIENT** les tarifs des services périscolaires à compter du 6 janvier 2026, tels que mentionnés ci-dessous : (les tarifs sont journaliers sauf indication contraire mentionnée)

<b>ACCUEIL DE LOISIRS – VACANCES SCOLAIRES ou MERCREDIS : journée (repas non compris)</b>	
A	2,2
B	3,6
C	4,65
D	6,25
E	7,2
F	8,65
G	9,95
H	11,35
I	12,55
J	13,5
HORS COMMUNE	19,5

<b>ACCUEIL DE LOISIRS – ½ JOURNEE VACANCES SCOLAIRES ou MERCREDI : (repas non compris)</b>	
A	1,15
B	1,85
C	2,3
D	3,15
E	3,6
F	4,35
G	5
H	5,7
I	6,35
J	6,75
HORS COMMUNE	9,8

Accusé de réception en préfecture  
091-219102167-20251215-DEL99-2025-DE  
Date de télétransmission : 18/12/2025  
Date de réception préfecture : 18/12/2025

<b>ACCUEIL DE LOISIRS – VEILLEES – VACANCES SCOLAIRES</b>	
A	0,45
B	0,75
C	1
D	1,3
E	1,5
F	1,8
G	2,05
H	2,35
I	2,65
J	2,85
HORS COMMUNE	4,05

<b>ACCUEIL DE LOISIRS – VACANCES SCOLAIRES – NUITEES</b>	
A	0,95
B	1,5
C	1,95
D	2,6
E	3
F	3,6
G	4,1
H	4,75
I	5,25
J	5,55
HORS COMMUNE	8,15

<b>ACCUEIL DE LOISIRS – VACANCES SCOLAIRES – PETIT DEJ'</b>	
A	0,65
B	2,25
C	3,1
D	3,8
E	4,5
F	5,2
G	5,95
H	6,35
I	6,55
J	6,8
HORS COMMUNE	7,1

<b>ACCUEIL DE LOISIRS – VACANCES SCOLAIRES TARIF SEJOUR (1 JOURNEE ACM + 2 REPAS + 1 PETIT DEJ' + 1 NUITEE)</b>	
A	5,1
B	11,85
C	15,9
D	20,25
E	23,7
F	27,85
G	31,9
H	35,15

Accusé de réception en préfecture  
091-219102167-20251215-DEL99-2025-DE  
Date de télétransmission : 18/12/2025  
Date de réception préfecture : 18/12/2025

I	37,45
J	39,45
HORS COMMUNE	48,95

<b>ACCUEIL PRÉ ET POSTSCOLAIRE MATERNEL - matin</b>	
Quotient A	0,95
Quotient B	1,15
Quotient C et D	1,25
Quotient supérieur à D	1,35

<b>ACCUEIL PRÉ ET POSTSCOLAIRE MATERNEL - soir</b>	
Quotient A	0,95 €
Quotient B	1,15 €
Quotient C et D	3,15 €
Quotient supérieur à D	4 €

<b>ACCUEIL PRÉ ET POSTSCOLAIRE ELEMENTAIRE - matin</b>	
Quotient A	0,95 €
Quotient B	1,25 €
Quotient supérieur à B	1,35 €

<b>ACCUEIL PRÉ ET POSTSCOLAIRE ELEMENTAIRE - soir</b>	
Quotient A	0,95 €
Quotient B	1,25 €
Quotient supérieur à B	1,35 €

<b>ACCUEIL ELEMENTAIRE APRES L'ETUDE SURVEILLEE (17h45-18h45)</b>	
Quotient A	0,45 €
Quotient B	0,50 €
Quotient supérieur à B	0,70 €

<b>ETUDES SURVEILLEES ÉLÉMENTAIRE : (16h30 –17h45) Forfait mensuel sans vacances scolaires (septembre, novembre, janvier, mars, mai, juin)</b>		
	Mois complet	Demi mois
pour 1 enfant	29,90	16,55
pour 2 enfants	21,80	12,15
pour 3 enfants	19,50	11,10

<b>ETUDES SURVEILLEES ÉLÉMENTAIRE : (16h30 –17h45) Forfait mensuel avec vacances scolaires (octobre, décembre, février, avril)</b>		
	Mois complet	Demi-mois
pour 1 enfant	15,05	8,70
pour 2 enfants	10,95	6,35
pour 3 enfants	9,85	5,75

<b>ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE</b>	
La séance	1,05 €

**APPLIQUE** les tarifs de la petite enfance conformément au barème national fixé par la CNAF (revalorisé chaque année au 1<sup>er</sup> janvier).

Accusé de réception en préfecture  
091-219102167-20251215-DEL99-2025-DE  
Date de télétransmission : 18/12/2025  
Date de réception préfecture : 18/12/2025

**FIXE** les tarifs de location des salles municipales à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, tels que mentionnés ci-dessous :

<b>TARIF PARTICULIER SPINOLIEN</b>			
<b>SALLES ANNEXES DE LA MAIRIE</b>			
Salle	Capacité	Ancienne délibération	Réservations à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2026
Salle la Gilquinière	100 pers.	309 €	309 €
Salle de l'Eldorado	45 pers.	163 €	163 €
Salle de Sillery	30 pers.	108 €	108 €
Cuisine		57 €	57 €
<b>SALLE DES TEMPLIERS CAVOM</b>			
Cavom 1 jour	100 pers.	721 €	721 €
Cavom 2 jours	100 pers.	979 €	979 €

<b>TARIF PARTICULIER HORS COMMUNE</b>			
<b>SALLES ANNEXES DE LA MAIRIE</b>			
Salle	Capacité	Ancienne délibération	Réservations à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2026
Salle la Gilquinière	100 pers.	515 €	515 €
Salle de l'Eldorado	45 pers.	232 €	232 €
Salle de Sillery	30 pers.	155 €	155 €
Cuisine		57 €	57 €
<b>SALLE DES TEMPLIERS CAVOM</b>			
Cavom 1 jour	100 pers.	876 €	876 €
Cavom 2 jours	100 pers.	1185 €	1185 €

<b>ENTREPRISES COMMERCIALES SPINOLIENNES</b>					
<b>Domiciliées à Epinay-sur Orge ou syndic de copropriété spinolienne</b>					
<b>SALLES ANNEXES DE LA MAIRIE</b>					
Salle	Capacité	Ancienne délibération		Réservations à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2026	
Salle la Gilquinière	100 pers.	369 €		370 €	
Salle de l'Eldorado	45 pers.	163 €		195 €	
Salle de Sillery	30 pers.	108 €		129 €	
Cuisine		57 €		57 €	
<b>SALLE DES TEMPLIERS CAVOM</b>					
Cavom 1 jour	100 pers.	721 €		865 €	
<b>NOUVELLES SALLES</b>		½ journée	Journée	Soirée	Journée + soirée
ECSV Salle polyvalente	100 pers.	600 €	950 €	700 €	1500 €
ECSV auditorium avec technicien	80 pers.	450 €	750 €	550 €	1200 €
ECSV auditorium avec technicien + salle polyvalente	80 pers.	950 €	1600 €	1000 €	2400 €
Salle des fêtes Pampidou avec technicien	250 pers.	600 €	950 €	700 €	1500 €

Accusé de réception en préfecture  
091-219102167-20251215-DEL99-2025-DE  
Date de télétransmission : 18/12/2025  
Date de réception préfecture : 18/12/2025

ENTREPRISES COMMERCIALES HORS COMMUNE					
SALLES ANNEXES DE LA MAIRIE					
Salle	Capacité	Ancienne délibération		Réservations à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2026	
Salle la Gilquinière	100 pers.	515 €		515 €	
Salle de l'Eldorado	45 pers.	232 €		232 €	
Salle de Sillery	30 pers.	155 €		155 €	
Cuisine		57 €		57 €	
SALLE DES TEMPLIERS CAVOM					
Cavom 1 jour	100 pers.	876 €		876 €	
NOUVELLES SALLES		½ journée	Journée	Soirée	Journée + soirée
ECSV Salle polyvalente	100 pers.	690 €	1093 €	805 €	1725 €
ECSV auditorium avec technicien	80 pers.	518 €	863 €	633 €	1380 €
ECSV auditorium avec technicien + salle polyvalente	80 pers.	1093 €	1840 €	1150 €	2760 €
Salle des fêtes Pompidou avec technicien	250 pers.	690 €	1093 €	805 €	1725 €

**MAINTIENT** le tarif de l'abonnement annuel à la médiathèque municipale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, tel que mentionné ci-dessous :

ABONNEMENT ANNUEL MEDIATHEQUE MUNICIPALE	
Emprunt de documents	gratuite
Consultation sur place	gratuite

**MAINTIENT** les tarifs des spectacles municipaux, tels que mentionnés ci-dessous :

SPECTACLES DE LA SAISON 2025-2026	
Tarif plein	10,00 €
Tarif réduit (personnes mineures, étudiants âgés de moins de 23 ans et personnes bénéficiant des <i>minima</i> sociaux)	5,00 €
Pass culture 4 spectacles	35,00 €

**MAINTIENT** les tarifs des encarts publicitaires dans les publications municipales à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, tels que mentionnés ci-dessous :

ENCARTS PUBLICITAIRES	
Page entière quadrichromie	900,00 € H.T. (Format 200 mm x 270 mm)
1/2 page quadrichromie	600,00 € H.T. (Format 200 mm x 120 mm)
1/4 de page quadrichromie	350,00 € H.T. (Format 100 mm x 120 mm)
1/8 de page quadrichromie	275,00 € H.T. (Format 100 mm x 60 mm)
1/10 de page quadrichromie	165,00 € H.T. (Format 100 mm x 45 mm)

**MAINTIENT** les tarifs relatifs à l'occupation du domaine public à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, tels que mentionnés ci-dessous :

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	
TYPE D'OCCUPATION	Tarifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2025
Occupation du domaine public pour travaux	
Echafaudage divers (ravalement...)	2,10 €/ml/jour
Neutralisation de stationnement	Forfait 22,00 €/jour/place de stationnement de 5m
Pose de matériel et engin de chantier (baraque de chantier, compresseur, nacelle...)	10,50 €/jour (Forfait qui comprend la neutralisation de stationnement, et la clôture de chantier)
Grue (saillie surplombant l'espace public)	6,30 €/m <sup>2</sup> /mois
Clôture de chantier	0,60 €/ml/jour
Dépôt de matériaux dont big-bags	Forfait 10,50 €/jour
Bennes	21,00 €/benne/jour
Emprise chantier – entrave circulation sur trottoir	1,00 €/m <sup>2</sup> /jour
Emprise chantier – entrave circulation sur chaussée	2,50 €/m <sup>2</sup> /jour
Occupation du domaine public à des fins commerciales	
Bureau de vente immobilière	350,00 €/mois
Véhicule de promotion commerciale	16,00 €/jour
Stationnement privatisé pour commerce et transfert de fond	549,00 €/place/an
Occupation du domaine public pour activité commerciale (terrasse, exposition de véhicules...)	Si >25m <sup>2</sup> : 5,50 €/m <sup>2</sup> /jour ou 11,00 €/m <sup>2</sup> /mois ou 16,50 €/m <sup>2</sup> /an
Camion vente	Forfait 16,00 €/jour Forfait Parc des Templiers : 21,00 €/jour
Marché couvert	Sous la halle : 2,00 € le ml/jour Autour de la halle : 1,00 € le ml/jour Espace bar sous la halle entreprise locale : forfait 16,00 € Espace bar sous la halle entreprise extérieure : forfait 30,00 €
Exposants et artisans dans le cadre d'évènements communaux (marché de Noël, marché des printanières...)	<u>Spinoliens :</u> Forfait 16,00 €/jour ou 8,00 €/1/2 journée <u>Non Spinoliens :</u> Forfait 31,50 €/jour ou 16,00 €/1/2 journée
Vente par des particuliers (vide-greniers, brocantes...)	16,00 €/2m pour les Spinoliens 21,00 €/2m pour les Non-Spinoliens
Occupation du domaine public à des fins événementielles	
Forains	1,90 €/m <sup>2</sup>
Cirque et théâtre de plein air	Cirque et théâtre de moins de 300 m <sup>2</sup> : 85,00 € Cirque et théâtre de plus de 300 m <sup>2</sup> : 317,00 €
Événementiel divers occupant le domaine public (fête des voisins...) à but non lucratif	Exonération
Tournage de films (professionnels)	450,00 €/jour

**DIT** que les recettes correspondantes seront imputées au budget communal 2026.

**CHARGE** Monsieur le Maire à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier et de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

**Olivier MARCHAU**  
Maire d'Epinais-sur-Orge



Accusé de réception en préfecture  
091-219102167-20251215-DEL99-2025-DE  
Date de télétransmission : 18/12/2025  
Date de réception préfecture : 18/12/2025